

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-458-1935 rendant exécutoire l'arrêté 334 du 29 mai 1934,

n° 23-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté 354 du 29 mai 1934 modifiant

Vu le télégramme du Ministre des colonies approuvant l'arrêté susvisé :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est rendu exécutoire l'arrêté n° 354 du 29 mai 1934 modifiant l'article 4 de l'arrêté du 9 septembre 1951 sur le régime de la propriété foncière,

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M.de coppet.